



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

DEUXIEME TRIMESTRE 2023

AVERTISSEMENT

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur quarante-huit (48) bureaux de douane sur soixante (60), soit un taux de couverture de 80,0%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur		Achats à l'extérieur	
(Millions FCFA)		(Millions FCFA)	
Valeur totale	166 967,6	Valeur totale	514 494,2
Coton non cardé ni peigné	104 514,8	Huiles de pétrole...	94 430,4
Fruits à coque comestibles...	10 602,1	Riz semi-blanchi...	74 355,5
Huiles de pétrole...	5 454,2	Viandes et abats comestibles...	19 099,5

Répartition géographique des ventes à l'extérieur		Répartition géographique des achats à l'extérieur	
ASIE	76,9%	ASIE	45,8%
AFRIQUE	17,2%	EUROPE	29,2%
EUROPE	5,4%	AFRIQUE	14,4%
AMERIQUE	0,5%	AMERIQUE	10,6%
OCEANIE	0,0%	OCEANIE	0,0%

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Evaluées à 167,0 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2023, contre 177,9 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, les exportations de marchandises du Bénin ont connu une baisse de 6,1%.

Au deuxième trimestre 2023, les principaux produits vendus à l'extérieur, origine de la baisse des exportations, sont les « **graines de coton** » (-4,3 points de pourcentage), les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (-3,3 points de pourcentage), les « **bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs,...** » (-1,8 point de pourcentage) destinés exclusivement à la réexportation, les « **autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces** » (-1,7 point de pourcentage) et les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (-0,7 point de pourcentage).

En glissement annuel, par rapport au deuxième trimestre 2022, la valeur totale des exportations affiche un repli de 10,0%. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (-14,5 points de pourcentage), les « **tourteaux et autres résidus solides...** » (-1,7 point de pourcentage), les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (-0,8 point de pourcentage), les « **fruits à coque comestibles...** » (-0,8 point de pourcentage) et les « **bois de conifères, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés...** » (-0,5 point de pourcentage), sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué à la baisse des exportations.

Les importations de marchandises sont en recul par rapport au trimestre précédent. En effet, au deuxième trimestre 2023, elles sont évaluées à 514,5 milliards de FCFA, contre 641,8 milliards de FCFA un trimestre plus tôt, soit une diminution de 19,8%.

Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué à la baisse des importations du trimestre sous revue sont l' « **huile de palme et ses fractions** » (-2,3 points de pourcentage), les « **autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple) ...** » (-2,0 points de pourcentage), les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » (-1,7 point de pourcentage), les « **herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de la croissance des végétaux,...** » (-1,6 point de pourcentage) et le « **fil machine en fer ou en acier** » (-1,6 point de pourcentage).

En glissement annuel, les acquisitions de biens ont chuté (-7,2%). Cette baisse est expliquée par une diminution des importations du « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (-6,6 points de pourcentage), des « **engrais, n.d.a.** » (-5,3 points de pourcentage), du « **fil machine en fer ou en acier** » (-1,9 point de pourcentage), du « **bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.** » (-1,4 point de pourcentage) et les « **autres houilles, même pulvérisées** » (-1,0 point de pourcentage).

Principaux produits échangés

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du deuxième trimestre 2023 s'élève à 138,8 milliards de FCFA, soit 83,1% de la valeur des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre, affichant une valeur de 104,5 milliards de FCFA (80 751,7 tonnes). Il est suivi des « **fruits à coque comestibles...** » cédés à 10,6 milliards de FCFA (20 688,8 tonnes), viennent ensuite les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » en termes de réexportations, vendues pour 5,5 milliards de FCFA (9 082,7 tonnes), les « **tourteaux et autres résidus solides (à**

l'exception des drêches)... » pour une valeur de 4,5 milliards de FCFA (23 447,3 tonnes) et enfin les « **graines de coton** » vendues pour un montant total de 2,8 milliards de FCFA (22 009,1 tonnes).

Tableau n°1 : Top 10 des produits exportés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions FCFA)	Poids net (tonnes)	Part (%)
1	2631	Coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné	104 514,8	80 751,7	62,6
2	0577	Fruits à coque comestibles...	10 602,1	20 688,8	6,3
3	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...	5 454,2	9 082,7	3,3
4	0813	Tourteaux et autres résidus solides...	4 543,9	23 447,3	2,7
5	2223	Graines de coton	2 773,2	22 009,1	1,7
6	6762	Barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier,...	2 512,5	4 857,8	1,5
7	2222	Fèves de soja	2 207,1	6 200,9	1,3
8	6761	Fil machine en fer ou en acier	2 151,1	4 806,8	1,3
9	7232	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés	2 109,1	748,0	1,3
10	6522	Tissus de coton, écrus...	1 917,5	610,2	1,1
Total			138 785,6	173 203,1	83,1

Source : INStaD, août 2023

Quant à la valeur des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, elle s'établit à 287,7 milliards de FCFA, soit 55,9% de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au deuxième trimestre 2023, on retrouve à la première place les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » acquises pour un montant de 94,4 milliards de FCFA (211 838,2 tonnes). Ensuite, se positionne au deuxième rang le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour une valeur de 74,4 milliards de FCFA (298 570,6 tonnes) et enfin, viennent en troisième position les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4** », pour une valeur de 19,1 milliards de FCFA (37 360,0 tonnes).

Tableau n°2 : Top 10 des produits importés

Rang	Code CTCI	Produits	Valeur (millions de FCFA)	Poids net (tonnes)	Parts (%)
1	3346	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...	94 430,4	211 838,2	18,4
2	0423	Riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti...	74 355,5	298 570,6	14,5
3	0123	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du sous-groupe 001.4	19 099,5	37 360,0	3,7
4	0342	Poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)	18 563,3	32 491,2	3,6
5	5622	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés	18 410,3	98 625,7	3,6
6	4222	Huile de palme et ses fractions	16 547,7	38 961,2	3,2
7	5621	Engrais minéraux ou chimiques azotés	15 393,7	44 536,8	3,0
8	7641	Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil (y compris les appareils de télécommunication par courant porteur)	11 319,8	525,1	2,2
9	5429	Médicaments, n.d.a.	10 678,8	2 610,2	2,1
10	7812	Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	8 905,1	8 086,9	1,7
Total			287 704,2	773 605,9	55,9

Source : INStaD, août 2023

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

Le Bangladesh confirme sa place de leader dans le rang des pays clients du Bénin, avec 49,2% de la valeur globale des ventes à l'extérieur.

Les produits exportés vers ce pays sont le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur totale de 82,1 milliards de FCFA (63 716,0 tonnes) et les « **autres vêtements, autres qu'en bonneterie** » pour un montant de 0,5 millions de FCFA.

L'Inde occupe la deuxième place après avoir gagné une place par rapport au trimestre précédent avec 9,0% de la valeur des ventes du trimestre sous revue. Les principaux biens exportés vers ce pays, au titre de ce trimestre, sont les « **fruits à coque comestibles...** » (7,6 milliards de FCFA correspondant à 18 829,2 tonnes), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (6 499,9 tonnes) d'un montant de 3,7 milliards de FCFA, destinées exclusivement à la réexportation notamment le « **carburacteur** », les « **bois de conifères, sciés ou désossés...** » pour 1,1 milliard de FCFA (5 428,1 tonnes), les « **bois autres que de conifères...** », (5 093,2 tonnes) pour 1,0 milliard de FCFA, et les « **fèves de soja** » (1 412,3 tonnes) pour 0,5 milliard de FCFA.

Classée sixième au trimestre précédent, la Chine occupe la troisième place au trimestre sous revue et enregistre 8,8% de la valeur globale des produits vendus à l'extérieur au titre du deuxième trimestre 2023. Les principaux produits exportés vers ce partenaire sont le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 9,7 milliards de FCFA (7 896,4 tonnes) et les « **légumes à cosse secs écosés, même décortiqués ou cassés** » vendus pour un montant total de 0,8 milliard de FCFA (15 380,2 tonnes).

Le « **Togo** » occupe la quatrième place au deuxième trimestre 2023 avec une part de 4,5% correspondant à 7,6 milliards de FCFA. Les « **tourteaux et autres résidus solides...** », les « **graines de coton** », les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** » et les « **friperie, drilles et chiffons** » constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 1,8 milliard de FCFA, 1,7 milliard de FCFA, 1,4 milliard de FCFA et 0,3 milliard de FCFA au cours du trimestre.

Le **Pakistan** occupe la cinquième position au trimestre sous revue avec 3,6% de la valeur des expéditions de marchandises. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » d'une valeur de 5,6 milliards de FCFA (3 895,8 tonnes) et les « **fèves de soja** » pour un montant de 0,4 milliard de FCFA (915,4 tonnes), sont les deux biens exportés vers ce partenaire.

Classé sixième au trimestre sous revue avec une part de 2,8% de la valeur totale des exportations de biens, le **Tchad** perd une place par rapport au trimestre précédent. Les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier...** » d'une valeur de 2,2 milliards de FCFA (4 243,0 tonnes), le « **fil machine en fer ou en acier** » pour une valeur de 1,9 milliard de FCFA (4 307,0 tonnes) et les « **profilés (à l'exclusion des rails pour voies ferrées) et palplanches, en fer ou en acier** » d'une valeur de 0,2 milliard de FCFA, apparaissent comme les principaux biens destinés exclusivement à la réexportation vers ce pays.

Les **Emirats Arabes Unis** reviennent dans le top 10 des partenaires à l'exportation en occupant le septième rang au trimestre sous revue après avoir occupé la dix-septième position au trimestre précédent. Le montant des expéditions de biens vers ce pays s'élève à 4,2 milliards de FCFA, représentant 2,5% de la valeur totale des exportations. Les « **tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier** » (1,1 milliard de FCFA), les « **tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non**

durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) » (0,7 milliard de FCFA) et l' « **or, à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or) »** (0,6 milliard de FCFA correspondant à 0,6 tonnes), constituent les principaux biens expédiés vers ce pays. Ces trois biens sont destinés exclusivement à la réexportation.

Les **Pays-Bas** se positionnent huitième au trimestre sous revue. Ce partenaire commercial totalise 2,5% de l'ensemble des exportations de biens. Les « **pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés** » d'une valeur de 1,7 milliards de FCFA, représentent le principal produit expédié vers ce partenaire commercial.

Classée quatrième au trimestre précédent, l'**Egypte** se positionne au neuvième rang un trimestre plus tard avec 2,4% de la valeur des expéditions de marchandises. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » d'une valeur de 4,0 milliards de FCFA (2 884,3 tonnes) est le principal bien exporté vers ce pays.

Le **Nigéria** revient dans le top 10 des partenaires à l'exportation en se positionnant au dixième rang au deuxième trimestre 2023 après avoir occupé la douzième place un trimestre plus tôt. Le montant des ventes de marchandises à ce pays s'élève à 2,8 milliards de FCFA, représentant 1,7% de la valeur totale des exportations. L' « **huile de coton et ses fractions** » (1 375,8 tonnes) d'un montant de 1,1 milliard de FCFA, l' « **huile de palme et ses fractions** » (0,6 milliard de FCFA correspondant à 1 374,0 tonnes) et l' « **huile de soja et ses fractions** » (0,6 milliard de FCFA), constituent les principaux biens expédiés vers ce pays.

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers les autres pays de la CEDEAO s'établissent à 16,2 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2023. Les cinq principaux clients sont respectivement le Togo, le Nigéria, le Niger, le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

Le Togo se positionne en tête du peloton au deuxième trimestre de l'année 2023, totalisant 46,8% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **tourteaux et autres résidus solides...** », les « **graines de coton** », les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** » et les « **friperie, drilles et chiffons** » constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 1,8 milliard de FCFA, 1,7 milliard de FCFA, 1,4 milliard de FCFA et 0,3 milliard de FCFA au cours du trimestre.

Le **Nigéria** occupe la deuxième position au cours du deuxième trimestre 2023, avec une part de 17,0% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. L' « **huile de coton et ses fractions** » d'un montant de 1,1 milliard de FCFA (1 375,8 tonnes), l' « **huile de palme et ses fractions** » (0,6 milliard de FCFA correspondant à 1 374,0 tonnes) et l' « **huile de soja et ses fractions** » (0,6 milliard de FCFA), constituent les principaux biens expédiés vers ce pays.

Le **Niger** gagne une place au trimestre sous revue et se positionne au troisième rang en totalisant 12,3% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace économique. Les principaux biens exportés vers ce pays sont les « **tourteaux et autres résidus solides...** », d'un montant de 0,7 milliard de FCFA, le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (0,3 milliard de FCFA), et les « **butanes liquéfiés** » (0,2 milliard de FCFA), destinés à la réexportation.

Le **Sénégal** occupe la quatrième place au deuxième trimestre 2023, enregistrant 7,9% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace **CEDEAO**. Les exportations de biens vers ce pays sont dominées par les « **tourteaux et autres résidus solides...** », pour un montant de 0,3 milliard de FCFA (1 316,6 tonnes), les « **véhicules automobiles à usages spéciaux...** » (0,2 milliard de FCFA) et les « **t-shirts, maillots et gilets de corps en bonneterie** » (0,2 milliard de FCFA).

La **Côte d'Ivoire** occupe la cinquième position au deuxième trimestre 2023, avec une part de 6,7% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **tissus de coton, écrus...** », les « **véhicules automobiles pour le transport de marchandises** » et les « **préparations alimentaires, n.d.a.** », sont les principaux biens exportés vers ce pays respectivement pour 0,5 milliard de FCFA, 0,2 milliard de FCFA et 0,1 milliard de FCFA.

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

Au deuxième trimestre de l'année 2023, l'Inde se positionne à la tête du top 10 des principaux fournisseurs du Bénin.

Au deuxième trimestre 2023, l'**Inde** totalise 21,1% de la valeur des marchandises achetées par notre pays et les achats de biens en provenance de ce pays s'établissent à 108,3 milliards de FCFA. Les biens acquis en provenance de ce pays portent sur : le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 55,8 milliards de FCFA (223 704,3 tonnes), les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » pour 40,9 milliards de FCFA (57 573,2 tonnes), les « **autres sucres de canne ou de betterave, et saccharose chimiquement pur, à l'état solide** » pour 1,5 milliard de FCFA et les « **hétérosides; glandes et autres organes et leurs extraits; sérums, vaccins et produits similaires** » pour 1,0 milliard de FCFA.

La **Chine** occupe la deuxième place au cours du trimestre sous revue avec 10,0% de la valeur des biens acquis à l'extérieur. Les biens provenant de ce partenaire commercial au titre du deuxième trimestre 2023 sont évalués à 51,3 milliards de FCFA. Les « **appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil...** » d'une valeur de 3,9 milliards de FCFA, les « **produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques** » pour 2,4 milliards de FCFA, les « **compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité (y compris les compteurs pour leur étalonnage)** » d'une valeur de 2,4 milliards de FCFA et les « **motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars** » pour 2,2 milliards de FCFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

Les **Etats-Unis** occupent la troisième place au deuxième trimestre 2023. Le montant des achats de marchandises de ce pays s'élève à 45,6 milliards de FCFA, représentant 8,9% de la valeur totale des importations. Les « **engrais minéraux ou chimiques phosphatés** », les « **engrais minéraux ou chimiques azotés** », les « **véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.** » et les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles...** », constituent les principaux produits acquis dans ce pays, pour des valeurs respectives de 18,4 milliards de FCFA, 15,2 milliards de FCFA, 3,9 milliards de FCFA et 2,5 milliards de FCFA.

La **France**, troisième au trimestre passé, perd une place et se positionne au quatrième rang au cours du deuxième trimestre 2023. Les biens achetés dans ce pays au cours de la période s'élève à 37,0 milliards de FCFA, soit une part de 7,2% des acquisitions de biens à l'extérieur. Les « **médicaments, n.d.a.** » pour 7,7 milliards de FCFA, les « **médicaments contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'une valeur de 3,2 milliards de FCFA, les « **viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles...** » d'un montant de 1,7 milliard de FCFA, les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » pour 1,3 milliard de FCFA et les « **véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.** » pour 1,2 milliard de FCFA, sont les principaux biens achetés dans ce pays.

Les **Emirats Arabes Unis**, occupent le cinquième rang au trimestre sous revue parmi les 10 principaux partenaires à l'importation du Bénin, avec un montant de 29,2 milliards. Ce pays concentre 5,7% de la valeur totale des acquisitions de marchandises du Bénin pour le compte de ce trimestre. Les principaux produits achetés dans ce pays au titre de la période sous revue sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** », pour une valeur de 8,3 milliards de FCFA (13 486,3 tonnes), le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le**

riz en brisures) » (7,8 milliards de FCFA correspondant à 30 348,1 tonnes) et les « **appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil...** » pour un montant de 5,4 milliards de FCFA.

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

Les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont diminué de 33,5% par rapport au premier trimestre 2023 pour s'établir à 51,1 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2023. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont le Togo, le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

Le Togo occupe la première place au deuxième trimestre 2023, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Ce partenaire commercial a fourni au Bénin 36,4% de la valeur des achats de biens en provenance de l'espace communautaire. Les principaux biens acquis de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 5,3 milliards de FCFA (11 434,4 tonnes), le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 1,4 milliard de FCFA (11 064,9 tonnes), le « **bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.** » pour 0,9 milliard de FCFA et les « **pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés** » pour 0,9 milliard de FCFA.

Le **Nigeria** occupe la deuxième position au cours du trimestre sous revue. Il regroupe 32,1% de la valeur totale des acquisitions de biens en provenance de la zone économique. Les principaux biens acquis de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 10,1 milliards de FCFA (69 559,3 tonnes), les « **autres houilles, même pulvérisées** » d'un montant de 1,7 milliard de FCFA, les « **monoalcools acycliques** » pour 0,6 milliard de FCFA et les « **tracteurs à roues (autres que ceux des positions 744.14 et 744.15)** » pour une valeur de 0,3 milliard de FCFA.

La **Côte d'Ivoire** se positionne au troisième rang du deuxième trimestre 2023. La valeur des achats de biens en provenance de ce pays s'élève à 6,5 milliards de FCFA, représentant 12,8% de la valeur des importations au sein de la communauté. Les principaux produits importés de ce pays sont les « **herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de la croissance des végétaux, conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » d'une valeur de 2,8 milliards de FCFA, les « **tubes et tuyaux rigides** » pour 1,3 milliard de FCFA et les « **boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires** » pour 0,5 milliard de FCFA.

Tableau n°3 : Top 10 des partenaires à l'exportation et à l'importation

Rang	Top 10 des partenaires à l'exportation				Rang	Top 10 des partenaires à l'importation			
	Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)		Partenaires	Valeur (millions)	Poids (tonnes)	Part (%)
1	Bangladesh	82 139,6	63 716,1	49,2	1	Inde	108 333,7	305 153,1	21,1
2	Inde	15 072,7	44 603,6	9,0	2	Chine	51 268,3	132 070,3	10,0
3	Chine	14 643,8	41 806,0	8,8	3	Etats-Unis	45 613,4	160 208,1	8,9
4	Togo	7 586,7	30 373,4	4,5	4	France	37 036,4	23 459,3	7,2
5	Pakistan	5 947,4	4 811,2	3,6	5	Emirats Arabes Unis	29 230,3	51 426,4	5,7
6	Tchad	4 646,4	9 407,6	2,8	6	Belgique	19 333,7	21 805,5	3,8
7	Emirats Arabes Unis	4 177,8	5 184,8	2,5	7	Togo	18 620,9	96 509,6	3,6
8	Pays-Bas	4 150,9	1 556,4	2,5	8	Russie, Fédération de	17 873,2	32 368,1	3,5
9	Egypte	4 003,3	2 885,0	2,4	9	Nigéria	16 409,4	96 559,6	3,2
10	Nigéria	2 761,1	5 669,2	1,7	10	Pays-Bas	16 030,2	13 427,0	3,1
	Total	145 129,7	210 013,2	86,9		Total	359 749,5	932 986,9	69,9

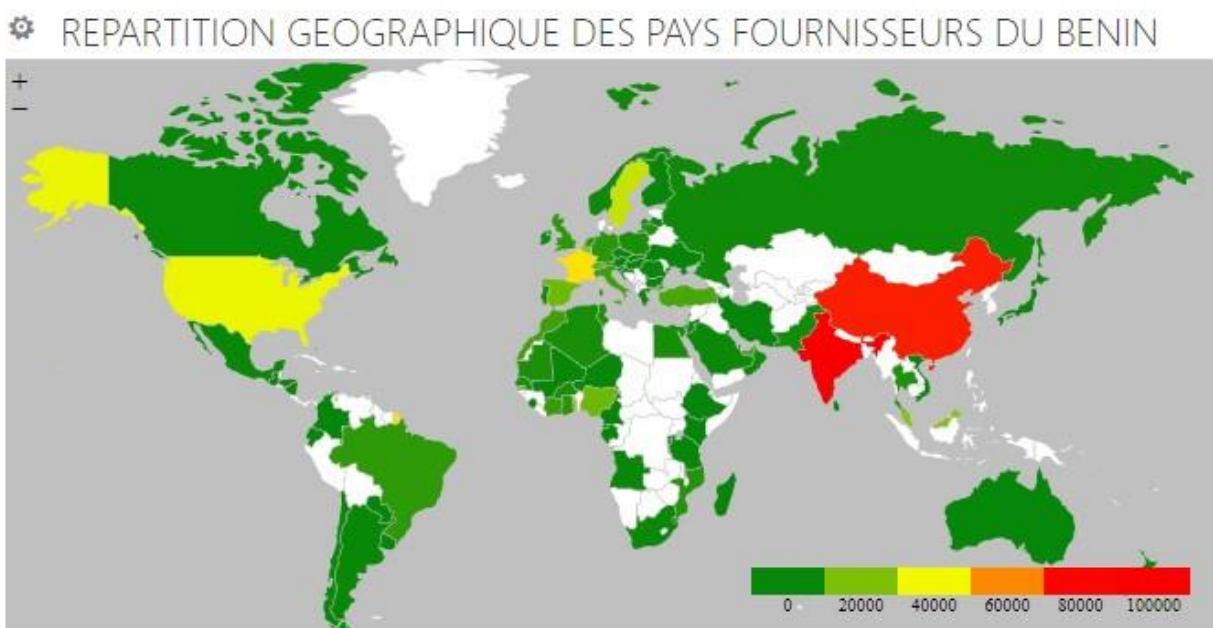
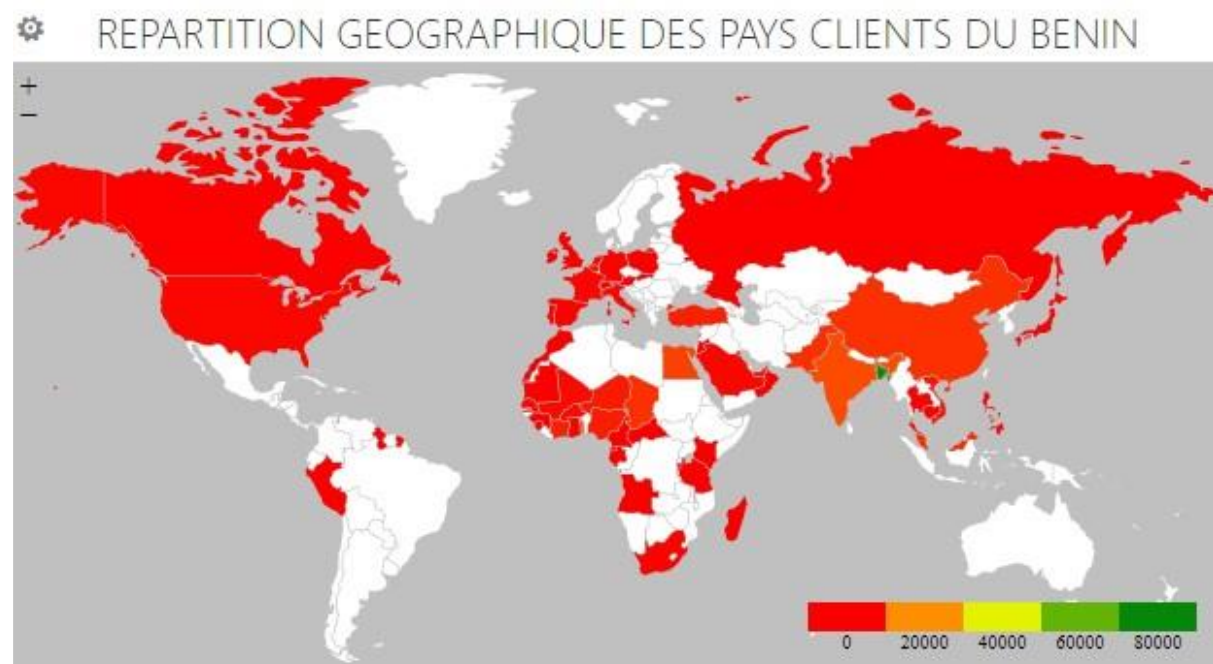
Source : INStAD, août 2023

Tableau n°4 : Les partenaires à l'exportation et à l'importation de la CEDEAO

Rang	Partenaires à l'exportation			Rang	Partenaires à l'importation		
	Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)		Partenaires	Valeur (millions)	Part (%)
1	Togo	7 586,7	46,8	1	Togo	18 620,9	36,4
2	Nigéria	2 761,1	17,0	2	Nigéria	16 409,4	32,1
3	Niger	1 991,8	12,3	3	Côte d'Ivoire	6 531,0	12,8
4	Sénégal	1 272,6	7,9	4	Ghana	5 792,7	11,3
5	Côte d'Ivoire	1 078,8	6,7	5	Sénégal	2 616,5	5,1
6	Mali	888,6	5,5	6	Niger	841,8	1,6
7	Guinée	406,2	2,5	7	Burkina Faso	234,5	0,5
8	Burkina Faso	123,7	0,8	8	Mali	43,2	0,1
9	Ghana	89,3	0,6	9	Libéria	5,6	0,0
10	Sierra Leone	10,3	0,1	10	Guinée	2,3	0,0
11	Libéria	1,1	0,0	11	Cap-Vert	0,0	0,0
12	Gambie	0,1	0,0	12	Sierra Leone	0,0	0,0
13	Cap-Vert	0,0	0,0	13	Guinée-Bissau	0,0	0,0
14	Guinée-Bissau	0,0	0,0	14	Gambie	0,0	0,0
	Total	16 210,4	100,0		Total	51 097,9	100,0

Source : INStAD, août 2023

Figure 1 : Situation des échanges avec le monde



Source : INStAD, août 2023

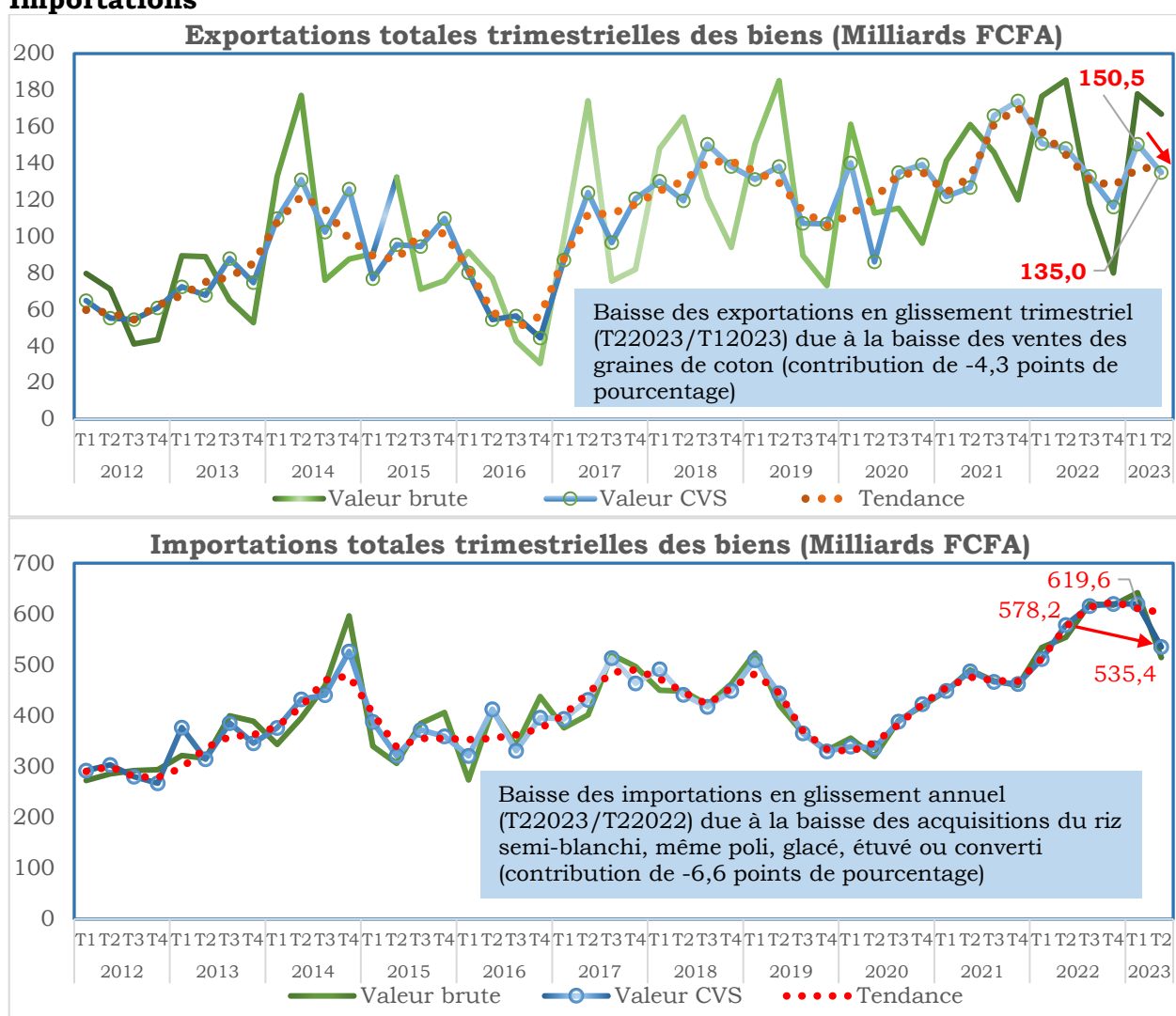
4. SERIES DES FLUX CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 135,0 milliards de FCFA au deuxième trimestre 2023, contre 148,2 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 8,9%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré également une baisse de 7,4% en glissement annuel pour s'établir à 535,4 milliards de FCFA au cours du trimestre sous revue.

Figure 2 : Illustration de la décomposition des séries sur les Exportations et les Importations



Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	T1	T2	T3	T4
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,7
Importations	0,96	0,95	1,04	1,06

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2022 T2 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :

Y_F : Série corrigée des variations saisonnières

T_F : Tendence

C_F : Composante cyclique

S_F : Composante saisonnière

I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n S_{Fi}$$

Avec :

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique ; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda ; Tanzanie ; Réunion ; Rwanda ; Seychelles ; Somalie ; Zambie ; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie ; Égypte ; Libye ; Maroc ; Sahara occidental ; Soudan ; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize ; Costa Rica ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Mexique ; Nicaragua ; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes ; Canada ; États-Unis ; Groenland ; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentine ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Équateur ; Géorgie du Sud et îles sandwic ; Guyana ; Guyane française ; Îles Falkland (Malvinas) ; Paraguay ; Pérou ; Suriname ; Uruguay ; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	25	Anguilla ; Antigua-et-Barbuda ; Antilles néerlandaises ; Aruba ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; Grenada ; Guadeloupe ; Haïti ; Îles Caïmans ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges américaines ; Îles Vierges britanniques ; Jamaïque ; Martinique ; Montserrat ; Porto Rico ; République dominicaine ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Trinité-et-Tobago , Bonaire
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Indonésie ; Malaisie ; Myanmar ; Philippines ; République démocratique populaire Laos ; Singapour ; Taiwan, Province de Chine ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Inde ; Iran, République islamique d' ; Maldives ; Népal ; Pakistan ; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chypre ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; Irak ; Israël ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Oman ; Qatar ; République arabe syrienne ; Territoire palestinien occupé ; Turquie ; Yémen
	Asie orientale	8	Chine ; Hong- Kong ; Japon ; Macao ; Mongolie ; Corée, République de Corée ; Corée, Rép, Populaire Démocratique
Europe	Europe méridionale	15	Albanie ; Andorre ; Bosnie-Herzégovine ; Croatie ; Espagne ; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine ; Gibraltar ; Grèce ; Italie ; Malte ; Portugal ; Saint-Marin ; Vatican (Saint-Siège) ; Slovénie ; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne ; Autriche ; Belgique ; France ; Liechtenstein ; Luxembourg ; Monaco ; Pays-Bas ; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus ; Bulgarie ; Fédération de Russie ; Hongrie ; Moldova ; Pologne ; République tchèque ; Roumanie ; Slovaquie ; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark ; Estonie ; Finlande ; Îles Féroé ; Îles Svalbard et Jan Mayen ; Irlande ; Islande ; Lettonie ; Lituanie ; Norvège ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Suède

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), îles; Heard et McDonald, îles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; îles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, île

Source : CNUCED, août 2023

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Niger; Ghana; Burkina Faso; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Libéria; Mali; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, août 2023

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général : HOUNSA Laurent Mahounou

Directeur Général Adjoint : DAGA Jules

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et des Statistiques Economiques : ESSESSINO A. Raïmi

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles

BANON Symphorien

Unité : Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et des Bases de Données : CHOJNIKA Ildevert Eudes

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (+229) 21 30 82 44

Fax (229) 21 30 82 46

E-mail : instad@instad.bj

Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD -Bénin),
Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication,
Cotonou, août 2023.